
Projet Pic-Vert : Biodiversité dans les quartiers villas

Identification des valeurs biologiques

Quartier de Pinchat, commune de Carouge



Note de synthèse

Décembre 2025

Mandants : Association Pic-Vert, représentée par Christina Meissner
Association Pinchat Vert, représentée par Kit Prins

Mandataire : Atelier Nature et Paysage
Alison Lacroix, Bastien Guibert et Emeric Gallice

Spécialiste chiroptères : Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris Genève (CCO-Genève),
Loren Manceau

Toutes les photographies et autres illustrations utilisées dans ce document dont les sources ne sont pas citées dans la légende sont issues du bureau Atelier Nature et Paysage et ont majoritairement été réalisées durant les relevés.

Pour toute diffusion du présent rapport et des données relatives, l'accord et les modalités à convenir doivent être sollicités auprès de l'association Pic-Vert ainsi qu'à l'association de quartier concernée.

Table des matières

Glossaire	3
1. Introduction & contexte	5
2. Méthodologie utilisée	6
3. Résultats et enjeux.....	7
Infrastructure écologique cantonale	7
Corridors biologiques locaux	8
Trame noire	8
Flore et milieux	9
Milieux	9
Espèces particulières.....	10
Arbres habitats.....	14
Faune	15
Entomofaune.....	16
Avifaune	19
Chiroptères	20
Autres espèces	21
4. Conclusion et synthèse	24
Annexes.....	25

Glossaire

Arbre d'intérêt : arbre, généralement indigène et de grande dimension, présentant un intérêt comme potentiel arbre habitat (voir ci-dessous).

Arbre habitat : arbre vivant ou mort qui présente des cavités, des soulèvements d'écorces, du bois mort ou des fissures, fournissant abris et des sites de reproduction à de nombreuses espèces.

Architecturée (haie, buisson) : élément taillé régulièrement, de manière linéaire. Ce sont principalement le cas des haies taillées « au carré ». En opposition à la forme dite « libre ».

Cavité : trou dans un arbre, creusé par des pics ou présent naturellement suite à des blessures.

Espèce d'intérêt : espèce menacée ou quasi-menacée selon les listes rouges concernées ou protégée par la réglementation en vigueur.

Gazon extensif : pelouse bénéficiant d'un entretien réduit, c'est-à-dire tondue peu fréquemment (au maximum tous les 15 jours) et n'ayant pas besoin d'engrais, de produits de traitement ou d'arrosage. A l'inverse d'un gazon intensif, il participe à l'accueil de la biodiversité.

Gazon maigre : pelouse peu productive, généralement présente sur des terrains secs et/ou caillouteux, abritant des espèces de plantes particulières.

Horticole : plante cultivée et sélectionnée par l'homme généralement pour des critères esthétiques. Ces espèces sont généralement d'intérêt plus faible pour la faune indigène.

Indicateur de maigreur : présence d'espèces de plantes indiquant un sol superficiel et peu productif, généralement favorable à des espèces particulières et peu concurrentielles.

Indigène (espèce) : présente naturellement dans une région, en opposition à « horticole ». Pour une haie, s'entend comme composée d'arbustes indigènes.

Libre (haie, buisson) : élément taillé légèrement et uniquement dans le but de maintenir son gabarit tout en lui laissant une forme naturelle et irrégulière.

Liste Rouge : inventaire scientifique qui évalue le niveau de menace pesant sur une espèce à une échelle donnée. Dans le présent document ce sont les échelles nationale (CH), régionale (MP = Plateau suisse) et locale (GE) qui sont considérées. L'année de publication de la liste considérée est également signalée.

Milieu digne de protection : habitat naturel qui abrite des espèces animales ou végétales spécifiques et revêt donc un intérêt particulier justifiant sa conservation à long terme. En Suisse, c'est l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) qui définit la liste de ces milieux dans son Annexe 1.

Milieu d'intérêt : milieu digne de protection ou milieu non protégé abritant une densité élevée d'espèces menacées ou une diversité remarquable d'espèces communes.

Ourlet : formation herbeuse généralement luxuriante principalement située lisière entre un milieu ouvert (prairie, gazon) et une zone boisée (haie, bosquet). C'est une zone de transition d'intérêt pour de nombreuses espèces.

Prairie : zone herbeuse fauchée 1-3x / an.

Radeau à nénuphars : formation d'un ensemble de nénuphars, à l'image d'un radeau.

Statut Liste Rouge : risque d'extinction d'une espèce à une échelle donnée. Les statuts sont présentés ci-dessous du plus élevé au moins élevé. Une espèce ayant les statuts « VU », « EN » ou « CR » est considérée comme menacée et elle est dite « sur Liste Rouge ».

CR = En danger critique d'extinction

EN = En danger d'extinction

VU = Vulnérable, risque élevé d'extinction

NT = Quasi-menacée, potentiellement menacée dans un futur proche

LC = Préoccupation mineure, non menacée

DD = Données insuffisantes pour évaluer le risque

NE = Non évaluée

1. Introduction & contexte

Le milieu bâti, et les quartiers villas plus spécifiquement, représentent une ressource importante en milieux de vie de substitution (nourrissage, repos, reproduction, etc.) et en corridors de déplacement pour une flore et une faune diversifiées et avec des espèces parfois rares et menacées au niveau cantonal.

Les zones villas anciennes présentent souvent d'importantes valeurs biologiques qui sont méconnues en raison d'un accès limité et elles sont de plus en plus soumises à mutation et densification. Trop souvent, la densification des zones périurbaines se fait sans prendre en compte les valeurs naturelles à préserver ni les couloirs de déplacement de la faune, avec destruction de l'existant et remise en place d'espaces verts par la suite, ce qui entraîne une disparition de nombreuses espèces animales. Au vu de l'importance que le milieu périurbain peut revêtir pour certains groupes d'espèces, les études lancées par l'association Pic-Vert ont pour volonté d'anticiper les projets de développement et de contribuer à la préservation des valeurs naturelles et des corridors biologiques de ces quartiers.

Ces inventaires visent à identifier la présence éventuelle de milieux naturels dignes de protection, d'espèces animales et végétales menacées et/ou protégées ainsi que la présence d'habitats et structures d'intérêt. Ils ne constituent pas un inventaire exhaustif de la biodiversité mais plutôt une évaluation préliminaire avec plusieurs objectifs :

- Mettre en évidence les zones d'intérêt (milieux, faune, flore) ;
- Identifier les corridors à préserver ou à renforcer ;
- Sensibiliser les propriétaires privés aux bonnes pratiques pour la biodiversité ;
- Proposer des mesures de préservation/amélioration des milieux et espèces.

La présente note de synthèse concerne une partie du quartier de Pinchat sur la commune de Carouge. Les inventaires ont été réalisés durant toute la saison 2025 et couvrent le périmètre présenté dans la Figure 1.

Pour la réalisation des visites, la coordination avec les propriétaires a été réalisée par une personne représentant l'association de quartier, également responsable de centraliser les différentes communications avec l'association Pic-Vert et l'ATNP.



Figure 1. Périmètre d'étude. En vert, les parcelles sélectionnées visitées et en rouge les parcelles dont l'accès a été refusé.

2. Méthodologie utilisée

Bien que l'ensemble des observations pertinentes à l'échelle des parcelles ait été notées, les inventaires 2025 se sont portés prioritairement sur les groupes suivants :



Flore et milieux : ce groupe a fait l'objet d'un premier passage ciblé sur les zones boisées le 24 mars pour la détection des Dents-de-chien et d'un passage complet le 12 mai. Lors de cette seconde visite, les milieux dignes de protections selon l'Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) ont été relevés et les espèces menacées/protégées ainsi que les espèces envahissantes ont été localisées. Les zones favorables à la biodiversité ont également été localisées (prairies, étangs de jardin, haies indigènes libres, vieux arbres, etc.).



Arbres habitat : la recherche d'indices directs ou indirects de colonisation par l'avifaune, les chiroptères et les insectes xylophages a été réalisée sur les arbres des parcelles afin d'identifier les arbres à fort potentiel pour la biodiversité.



Avifaune (oiseaux) : le cortège d'espèces nicheuses présentes sur le site a été défini lors d'un passage à l'aube le 6 juin. Les espèces ont été identifiées visuellement ainsi qu'au chant.



Entomofaune (insectes) : les relevés ciblés se sont portés sur les orthoptères (criquets, grillons et sauterelles), les lépidoptères diurnes (papillons de jour) et les zygènes. Ils ont été réalisés en 2 passages les 17 juin et 18 août. Les espèces d'intérêt d'autres groupes observés de manière opportuniste ont également été saisies.



Chiroptères : la richesse spécifique en chauves-souris ainsi que le type d'activité des différentes espèces ont été évalués par le CCO-GE grâce à la combinaison de deux méthodes : écoute active en sortie de gîte à l'aube par 3 observateurs répartis dans le quartier le 18 juin et pose de 2 boîtiers d'enregistrement durant 2 nuits du 1^{er} au 3 juillet.

Au regard du périmètre, toutes les parcelles ne pouvaient pas être parcourues et certaines ont été présélectionnées pour la réalisation de visites de terrain. Cette sélection a été réalisée par appréciation de la photo aérienne afin d'identifier leur intérêt relatif pour la biodiversité (présence de grands arbres, entretien à priori extensif, présence d'étang, etc.). Par la suite, les habitants acceptent ou non la visite, ou peuvent encore proposer spontanément d'ouvrir leurs jardins et de partager leurs observations.

Remarque : Les parcelles 688, 689 et 1372 situées dans le quart Nord-Ouest (voir Figure 1) avaient été identifiées comme présentant un intérêt très probable pour la biodiversité. Malheureusement, les propriétaires n'ont pas souhaité laisser l'accès dans le cadre de cette étude. De plus, la parcelle 689 fait l'objet d'un futur projet de construction.

En complément des données de terrain, certaines informations présentées ci-après sont issues de la compilation des données géomatiques disponibles sur le guichet cartographique cantonal (SITG), des observations répertoriées dans les différentes bases de données nationales ainsi que des observations rapportées par les habitants.

3. Résultats et enjeux

Infrastructure écologique cantonale

L'infrastructure écologique (IE) est un réseau de vie fonctionnel qui permet le maintien et le déplacement des espèces sur un territoire donné. Elle est constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors biologiques du territoire en question. Pour être fonctionnelle, l'IE doit être composée de surfaces de bonne qualité et connectées entre elles.

L'infrastructure écologique cantonale est une modélisation cantonale calculée pour tout canton et consultable dans le guichet cartographique cantonal (SITG). Pour le quartier, sa représentation est présentée dans la Figure 2 et le résultat est expliqué ci-après.

En termes d'infrastructure écologique, le quartier est globalement situé dans une matrice de **qualité moyenne à excellente** avec le secteur boisé représentant un réservoir de biodiversité (voir Figure 2). Cette valeur est une synthèse de 4 facteurs, obtenue grâce au cumul pondéré des éléments de qualité biologique suivants :

- Le pilier « **Composition** » permet d'identifier les hotspots de biodiversité sur le territoire étudié. Ici, ses valeurs sont **bonnes à excellentes** signes de présence d'une bonne diversité d'espèces et d'habitats dont des menacés. Ces valeurs s'expliquent notamment grâce à la présence de plusieurs espèces sur liste rouge (2 sites prioritaires flore sont présents dans le périmètre) et à des milieux diversifiés allant des prairies à la forêt.
- Le pilier « **Structure** » permet l'identification des habitats fonctionnels et peu dégradés particulièrement favorables à la biodiversité. Le périmètre est considéré comme de valeur **moyenne**, avec une valeur un peu plus élevée dans les prairies au centre du périmètre qu'en périphérie du quartier.
- Le pilier « **Connectivité** » permet l'identification de couloirs de déplacement favorables pour les espèces. Sur le périmètre d'étude, il est considéré comme de qualité **moyenne**.
- Le pilier « **Services écosystémiques** » identifie les espaces où la nature rend des services/bienfaits aux êtres humains. Ce pilier, par une approche anthropocentrée, permet d'apporter une dimension sociale à l'IE. Il est ici considéré comme de **bonne** qualité à l'échelle du quartier.

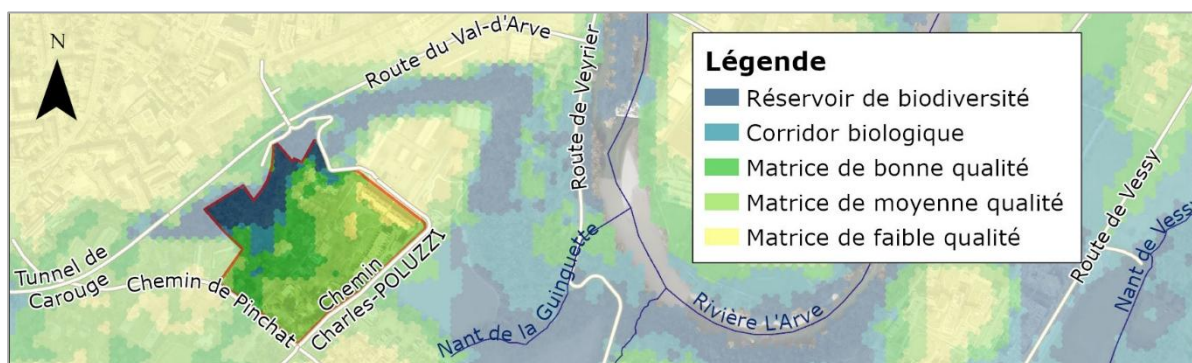


Figure 2. Infrastructure écologique pour le quartier.

Corridors biologiques locaux



Figure 3. Corridors biologiques au sein du quartier.

La Figure 3 permet de mettre en exergue l'importance des cordons boisés encore présents dans le quartier, permettant la circulation des espèces entre les différentes parties du quartier et de son environnement. Ils permettent de faire la connexion notamment entre les pentes boisées surplombant la route du Val d'Arve et l'Arve, ainsi que la zone agricole (voir Figure 2).

Ils traversent le quartier transversalement et longitudinalement et permettent également de connecter le biotope de la parcelle 2530 avec les différents éléments boisés alentours. Ils sont principalement composés de grands arbres indigènes, dont certains sont des habitats de valeur (voir section

Arbres habitats, page 14).

Trame noire

Concernant la trame noire, c'est également la modélisation cantonale disponible sur la plateforme SITG (voir Figure 4) qui a été utilisée pour traiter la thématique.

Sans surprise, au vu de la localisation du périmètre d'étude, celui-ci est majoritairement localisé en « **zone urbaine éclairée** ». Cependant, un secteur de « **Nuit à conserver** » est présent sur la partie centrale du quartier, et l'étang situé dans le parc des immeubles, sur la parcelle 2530, est catégorisé en « **nuit à restaurer prioritairement** » en raison de la sensibilité de ces milieux.

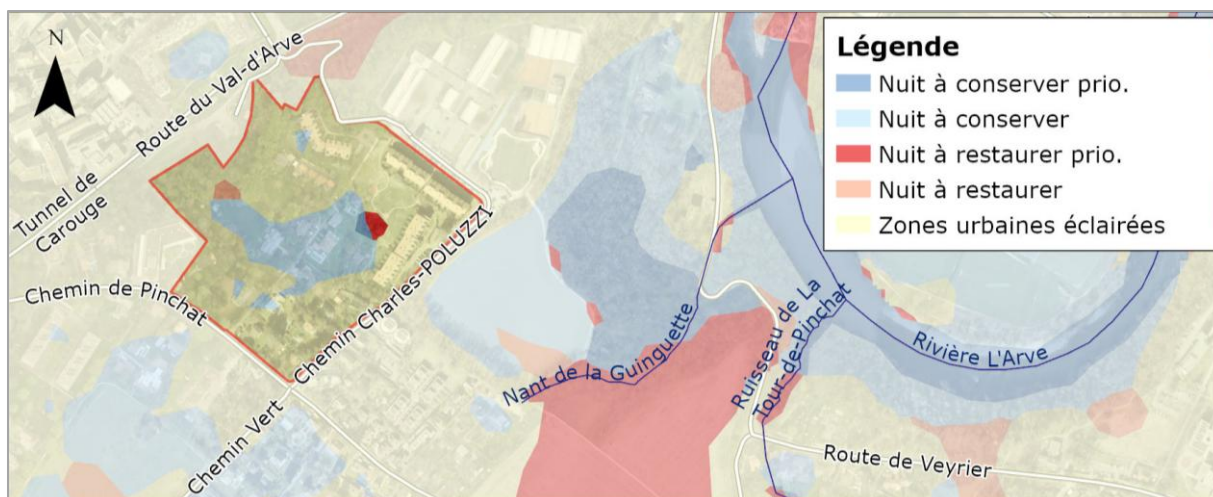


Figure 4. Trame noire du quartier.



Flore et milieux

La localisation des éléments présentés ci-dessous est visible en Annexe 1.

Milieux

Le périmètre d'étude comporte de nombreux jardins avec un entretien soigné et horticole, peu favorable à l'accueil de la biodiversité. Cependant, quelques belles parcelles bénéficient d'un entretien plutôt extensif, plus favorables, avec des tontes plus tardives et moins fréquentes mais le périmètre n'abrite que peu de surfaces de prairies. Une majorité des jardins avec un entretien extensif comportaient des zones non tondues et des ourlets autour des arbustes ou pieds d'arbres, montrant une sensibilité pour la biodiversité de la part des habitants. Seules les parcelles 688, 689, 2349 et 2582 abritent de larges surfaces de prairies grasses, mais peu fleuries, qui pourraient être améliorées avec quelques adaptations de l'entretien : intervention plus précoce à des dates variables, augmentation de la fréquence des fauches durant quelques années tout en maintenant des zones non fauchées dont l'emplacement change à chaque intervention.

Bien que qu'aucuns milieux terrestres digne de protection au sens de l'OPN n'aient été détectés dans les jardins individuels, la très grande arborisation (forêt et cordons boisés avec des grands chênes) du secteur rend le périmètre très intéressant pour la faune liée aux structures forestières, mais aussi pour certaines espèces végétales, notamment la Dent-de-chien qui se développe dans la moraine descendant vers Val d'Arve (site prioritaire flore cantonal). Ces structures arborées ont une double fonction d'habitat et de corridor pour la faune.

De plus, certains gazons extensifs sont joliment fleuris et abritent des espèces indicatrices d'une certaine qualité (notamment Petite pimprenelle, Plantain moyen, Marguerite), signe d'un potentiel certain pour leur conversion en prairie.

Seuls les biotopes des parcelles 2233 et 2530 abritent des milieux dignes de protection au sens de l'OPN :

- 2233 : présence d'un petit radeau à nénuphars (*Nymphaeion*), d'origine anthropique ;
- 2530 : surfaces de roselière (*Phragmition*) et de radeaux à nénuphars (*Nymphaeion*), ce dernier étant certainement d'origine anthropique également. Ce biotope n'a pas fait l'objet d'un relevé floristique faute d'accès (observation aux jumelles depuis l'extérieur de la barrière).
- Un autre petit étang de jardin a été relevé dans la parcelle 2657.



Figure 5. Colone de gauche : les deux étangs abritant des milieux OPN (parcelle 2530 en haut et 2233 en bas). A droite, une des rares surface de prairie du quartier.

Malheureusement, les parcelles les plus prometteuses en termes de milieux et d'espèces n'ont pas pû être visitées faute d'accord des propriétaires :

- Sur les parcelles 688 et 689, présence de grandes prairies et d'un site prioritaire flore pour la Dent-de-chien. Présence également d'indices de présence d'une petite zone humide sur la 688 ;
- La parcelle 1372 abrite également un site prioritaire flore pour l'Isopyre commun, dont la dernière mention date de 2015 lors d'une visite par les Conservatoire et Jardin botaniques.

Espèces particulières

Espèces protégées, menacées et quasi-menacées

Bien que les visites dans les jardins des particuliers n'aient pas permis d'identifier des milieux OPN terrestres, de belles surprises floristiques ont pu être détectées, parfois dans des situations inattendues (voir liste dans le Tableau 1 et carte en Annexe 1).

Une jolie station d'Orchis pyramidaux avec 12 individus a été détectée lors de la visite précoce en mars, avant que la première tonte n'ait pû abimer les rosettes. Située sur la parcelle 2654, le propriétaire a protégé les individus par des piquets et retardé la tonte à la fin de leur cycle fin juillet, permettant le fleurissement de 6 individus.

Tableau 1. Espèces de plantes d'intérêt détectées dans le quartier.

Statuts de menaces selon liste rouge Suisse (2016), régionale (2019) et genevoise (2019)

VU : Vulnérable **En gras** : Espèce protégée ou prioritaire
NT : Potentiellement menacé **En gris** : Détermination incertaine
LC : Non menacé **DD** : Données insuffisantes

Nom latin	Nom français	CH 2016	MP 2019	GE 2020	OPN	Protec. GE	Prio CH	Abondance
Plantes protégées, menacées ou quasi-menacées observées lors des relevés								
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich.	Orchis pyramidal	NT	VU	LC	x			12 individus
Cephalanthera damasonium (Mill.) Dru	Céphalanthère blanche	LC	LC	NT	x			1 individu
Daphne laureola L.	Daphné lauréole	LC	NT	LC				2 stations
Erythronium dens-canis L.	Dent de chien	NT	VU	NT	x			~ 50 individus
Hepatica nobilis Schreb.	Hépatique à trois lobes	LC	NT					4 stations
Lilium martagon L.	Lis martagon	LC	NT	LC	x			15 individus
Nymphaea alba L.	Nénuphar blanc	NT	NT	DD	x			2 stations
Ophrys apifera Huds.	Ophrys abeille	VU	VU	VU	x	x	x	3 individus
Orchis simia Lam.	Orchis singe	VU	VU	LC	x		x	1 individu
Phyllitis scolopendrium (L.) Newman	Langue de cerf	LC	LC	LC	x			1 station
Autres plantes protégées, menacées ou quasi-menacées présentes dans la base de données nationale								
Chara vulgaris L.		VU						
Isopyrum thalictroides L.	Isopyre commun	VU	VU	NT				

Une autre surprise a été au niveau de la parcelle 2605. Bien que présentant peu de surfaces végétalisées (grand platelage de terrasse), étant très ombragée et avec beaucoup de sol nu ou de mousses, 4 espèces d'intérêt ont été détectées :

- 3 espèces d'orchidées, protégées : 1 Céphalanthe blanche, 1 Orchis singe et 3 rosettes possiblement d'Ophrys abeille ;
- Des individus d'Hépatiques à trois lobes.

Remarque. Pour le maintien des orchidées, les conseils suivants peuvent être appliqués :

- Repérer les rosettes / hampes florales en les matérialisant avec des piquets ;
- Laisser des « bulles » de prairie où sont présents les groupes d'orchidées ;
- Faucher ces zones tardivement après fructification, fin juillet-début août, en enlevant l'herbe coupée.

La parcelle 698 abrite également des valeurs floristiques, probable héritage de pratiques ornementales passées :

- Une quinzaine d'individus de Lis martagon, espèce protégée quasi-menacée ;
- Deux zones avec des individus d'Hépatiques à trois lobes.

D'autres observations ponctuelles ont été relevées dans quelques autres jardins :

- Langue de cerf, probablement plantés, dans un massif de la parcelle 2307 ;
- Des tapis d'Hépatique à trois lobes dans la parcelle 2658 ;
- Les nénuphars, d'origine anthropique dans les deux étangs des parcelles 2233 et 2530.

Le cordon boisé situé en limite Nord du périmètre, sur la parcelle 2349, était déjà connu pour sa population de Dent-de-chien, espèce protégée et menacée, dont une cinquantaine d'individus ont été retrouvées lors de la visite du mois de mars. Des Daphnées lauréolées ont également été observées à cette occasion vers l'entrée de la parcelle. La recherche ciblée sur les Dents-de-Chien dans le reste de la surface boisée accessible n'a pas permis d'identifier d'autres stations.

Les deux espèces mentionnées dans la base de données nationale mais non observées en 2025 ont été signalées dans les parcelles pour lesquelles l'accès n'a pas été accordé, ne permettant pas d'actualiser les données ou d'identifier d'éventuelles autres espèces d'intérêt.



Figure 6. Espèces protégées observées. De gauche à droit et de haut en bas : *Orchis pyramidal* (©K. Prins), *Céphalanthère blanche*, *Dent-de-chien*, *Lis martagon*, *Ophrys abeille* (incertain) et *Orchis singe*.

Plantes exotiques envahissantes

Malheureusement, comme dans nombre d'endroits et à fortiori dans des zones urbanisées, le périmètre n'est pas exempt de plantes exotiques envahissantes (voir annexe 2). La quasi-totalité des parcelles visitées comptent une ou plusieurs espèces de plantes exotiques envahissantes.

Ce sont notamment des anciennes espèces ornementales utilisées par le passé dans les aménagements de jardin telles que les lauriers, palmiers, solidages, vigne-vierge et cotonéaster. Certaines sont issues de plantations, comme les haies de lauriers ou les grands palmiers, mais se dispersent hors des zones de plantation (nombreux semis et jeunes individus).

Tableau 2. Plantes exotiques envahissantes observées.

ODE : Espèce interdite selon l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE)

EEE : Espèce exotique envahissante selon l'OFEV

Nom latin	Nom français	Statut
Cotoneaster horizontalis Decne.	Cotonéaster horizontal	ODE
Erigeron annuus (L.) Desf. subsp. annuus	Vergerette annuelle	EEE
Parthenocissus quinquefolia aggr.	Vigne vierge à cinq folioles	ODE
Prunus laurocerasus L.	Laurier-cerise	ODE
Reynoutria japonica aggr.	Renouée	ODE
Robinia pseudoacacia L.	Robinier	EEE
Rubus armeniacus Focke	Ronce d'Arménie	ODE
Solidago gigantea Aiton	Solidage géant	ODE
Trachycarpus fortunei (Hook.) H. Wendl.	Palmier chanvre	ODE

La parcelle boisée 2582 située en limite nord du périmètre est particulièrement concernée par la problématique avec une forte densité et 7 des 9 espèces détectées sur le secteur. Le plus problématique est la présence d'un foyer de renouée du Japon, plante qui peut devenir très envahissante et très couvrante selon les caractéristiques de la zone et les interventions menées. Sa localisation dans le couvert boisé semble à priori limiter son développement. Il faudra toutefois être très attentif en cas d'aménagements dans le secteur.

L'idéal serait de remplacer ces plantations d'exotiques envahissantes par des espèces indigènes, ou à défaut par des espèces non envahissantes/potentiellement envahissantes. A minima, il ne faudrait couper leurs fleurs avant fructification pour ne pas leur permettre de se disperser.

Remarques :

Pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, les conseils suivants peuvent être appliqués :

- *Couper les fleurs avant fructification pour éviter leur multiplication ;*
- *Privilégier l'arrachage à la fauche, plus efficace et action plus rapide ;*
- *Eviter de mettre les plantes sur le compost, surtout en présence de racine / fleurs / fruits (privilégier l'incinération) ;*
- *Intervenir fréquemment (tous les mois) afin d'affaiblir plus rapidement la plante.*

Des subventions de l'Etat sont disponibles pour l'arrachage des haies exotiques (Laurelles, Thuyas, Bambous) et leur remplacement par des haies indigènes via le programme « Nature en ville ».



Figure 7. Plantes exotiques envahissantes dans les jardins. De gauche à droite : Ronce d'Arménie, semis de Palmier et buisson de Cotonéaster horizontal.



Figure 8. Plantes exotiques envahissantes dans la parcelle 2582. De gauche à droite : Fourré de robiniers et ronces, Vigne-vierge commune et Renouée du Japon.



Arbres habitats

16 grands arbres d'intérêts ont été identifiés dans le quartier ou à proximité immédiate (Figure 9). Parmi ceux-ci, on peut notamment noter 4 grands chênes colonisés par le grand capricorne (voir chapitre « Coléoptères xylophages » ci-dessous). Ces arbres habitats sont également reportés sur l'Annexe 1.

Les pentes boisées situées en bordure du plateau de Pinchat sont intéressantes pour la faune, de même que les quelques cordons boisés traversants le quartier.

Il faut noter que certaines propriétés comportant très probablement des arbres habitats n'ont pas pu être visitées (n°3 et 5 du Chemin Fillion notamment).



Figure 9. Cartographie des arbres d'intérêt du quartier de Pinchat



Faune

Les tableaux de listes d'espèces présentés dans ce chapitre sont à interpréter à l'aide de la légende présentée ci-dessous (Tableau 3).

Tableau 3. Légende des tableaux de listes d'espèces de faune

Statuts de menace des listes rouges		
CR : En danger critique d'extinction	AS : à surveiller	NA : Non applicable
EN : En danger d'extinction	LC : Non menacé	
VU : Vulnérable	NE : Non évalué	
NT : Potentiellement menacé	DD : Données insuffisantes	
Protection		
LChP : Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages		
OPN3 : Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage, Annexe 3		
OPN4 : Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage, Annexe 4		
Espèces prioritaires : besoin d'action à l'échelle nationale (Urgence)		
1 : urgent		
2 : nécessaire et important		
3 : souhaitable et utile		
99 : connaissances insuffisantes		
N/A : non-applicable		
En gras : espèce d'intérêt		

Entomofaune

Lépidoptères diurnes (Rhopalocères) et Zygènes

Tableau 4. Espèces de lépidoptères diurnes et Zygènes détectées dans le quartier

	Nom français	Nom latin	Statuts de menace	
			Genève (2023)	Suisse (2014)
	Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	LC	LC
	Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	LC	LC
	Brun des pélargoniums	<i>Cacyreus marshalli</i>	NA	NA
	Grisette	<i>Carcharodus alceae</i>	LC	NT
	Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	LC
	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	LC
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	LC
	Thécla du chêne	<i>Favonius quercus</i>	LC	LC
	Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LC	LC
	Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	LC
	Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	LC
	Piérade de l'ibéride	<i>Pieris mannii</i>	LC	NT
	Piérade du navet	<i>Pieris napi</i>	LC	LC
	Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	LC
	C-blanc	<i>Polygonia c-album</i>	LC	LC
	Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	LC

La légende de ce tableau est présentée au début de la partie « Faune ».

Au total, 16 espèces de papillons de jour ont été identifiées lors des relevés. Ce nombre représente une belle diversité pour un tel quartier, notamment compte tenu de son caractère très arborisé et du peu de surfaces en prairies. L'entretien globalement extensif des jardins avec de nombreuses zones moins entretenues (fond de jardin, bordures de haies, etc.) explique une telle diversité.

Il s'agit principalement d'espèces de papillons communes et non menacées, mais une telle diversité est notable pour un quartier en périphérie du cœur urbain. La présence de deux espèces de lépidoptères « potentiellement menacées » à l'échelle nationale est à noter : la Piérade de l'ibéride et la Grisette.

La Grisette a été identifiée dans les gazons de la parcelle n°2530 (voir Annexe 1). Ce papillon vit en plaine et est en expansion en Suisse. La transformation de surfaces de gazons en prairies serait favorable à cette espèce.

La Piérade de l'ibéride est généralement présente dans les milieux secs ou dans les zones buissonnantes. Elle trouve toutefois des milieux secondaires similaires en zone urbaine. Néanmoins, ce papillon est capable de faire de grandes distances et il est difficile de le rattacher avec certitude au quartier. L'espèce a été relevée dans la parcelle 698 (voir Annexe 1) qui est un des jardins du quartier avec des zones plus « nature » notamment des ourlets constitués de végétation sauvage. La présence de cette espèce à cet endroit démontre l'importance de laisser pousser de la végétation indigène et spontanée (type « friche ») entretenue extensivement (1 à 3 fauches par an).

Odonates

Tableau 5. Espèces d'odonates détectées dans le quartier

	Nom français	Nom latin	Statuts de menace	
			Genève (2023)	Suisse (2021)
	Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	LC	LC
	Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	LC	LC
	Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	LC	LC
	Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	LC	LC

La légende de ce tableau est présentée au début de la partie « Faune ».

Le groupe taxonomique des odonates n'a pas fait l'objet de suivi spécifique. Les données ont été collectées de manière opportuniste lors des inventaires des autres groupes taxonomiques. Aucune espèce d'intérêt n'a été relevée lors des inventaires ou dans les données de la base nationale Info Fauna. Certains milieux présents dans le quartier sont néanmoins favorables aux odonates. On peut notamment citer l'étang situé sur la parcelle n°2530 (site visite) ainsi que deux mares sur la parcelle n°688 (site n'ayant pas pu être visité).

Orthoptères

Au total, 8 espèces d'orthoptères ont pu être identifiées dans le quartier de Pinchat. Il s'agit d'espèces communes et non menacées, liées aux structures ligneuses. La richesse spécifique est classique pour un quartier avec une telle arborisation. Seules les deux espèces de *Chorthippus* sont liées à des surfaces de prairies, mais aucune autre espèce plus rare liée à ce milieu n'a été contactée.

Tableau 6. Espèces d'orthoptères détectées dans le quartier

	Nom français	Nom latin	Statuts de menace	
			Genève (2023)	Suisse (2007)
	Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	LC	LC
	Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	LC	LC
	Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	LC	LC
	Leptophye ponctuée	<i>Leptophyes punctatissima</i>	LC	LC
	Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	LC	LC
	Phanéroptère méridional	<i>Phaneroptera nana</i>	LC	LC
	Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	LC	LC
	Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	LC	LC

La légende de ce tableau est présentée au début de la partie « Faune ».

Coléoptères xylophages

Tableau 7. Espèces de coléoptères xylophages détectées dans le quartier

	Nom français	Nom latin	Statuts de menace	Liste prioritaire		Protection
			Suisse (2016)	Espèce prioritaire (2025)	Besoin d'action (2025)	OPN ou LChP
	Grand capricorne du chêne	<i>Cerambyx cerdo</i>	CR	x	1	OPN3
	Petite biche	<i>Dorcus parallelipipedus</i>	LC			
	Espèce supplémentaire protégée et menacée issue de la base de données nationale :					
	Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	VU	x	2	OPN3

La légende de ce tableau est présentée au début de la partie «Faune».

Les chênes de gros diamètres du quartier ont été contrôlés afin d'identifier de potentiels indices de présence du Grand Capricorne (voir chapitre « Arbres habitats »). Des cavités d'émergence de grand capricorne ont été observées au niveau de plusieurs troncs de chênes situés le long du chemin Fillion ou du chemin de Pinchat (voir Figure 9 et Annexe 1). De plus, un élytre de cette espèce a également pu être identifiée. Cette espèce est protégée et « en danger critique d'extinction » en Suisse.

De plus, deux données de Lucane cerf-volant datant de 2005 sont présentes dans la base de données nationale Info Fauna, et des indices de présence de l'espèce ont été notés cette année lors des relevés. Ces données sont situées au niveau du 33 Chemin Charles-Poluzzi (parcelle n°2530), mais elles sont imprécises à plus ou moins 250 mètres, ainsi qu'au chemin Fillion. Cette espèce est « vulnérable » et protégée en Suisse. Elle est liée à la présence de vieux arbres de gros diamètres (notamment des chênes) et de bois mort.

Afin de préserver cette espèce, il est important de conserver les arbres indigènes de gros diamètres du quartier (notamment les chênes, voir chapitre « Arbres habitats ») le plus longtemps possible. Il faut également penser à renouveler ce patrimoine arboré. Les tas de bois mort en décomposition sont aussi très intéressants pour favoriser cette espèce dans le quartier.



Figure 10. Anciennes traces d'émergences de grands capricornes à l'angle du chemin Fillion (il colonise généralement du bois senescent mais encore vivant)



Avifaune

L'inventaire des oiseaux du quartier a permis de mettre en évidence quatre espèces d'intérêt :

- Le Coucou gris est mentionné par une donnée de 2020 issue de la station ornithologique suisse. Les milieux présents dans le quartier lui sont favorables ainsi que la zone boisée située sur les pentes du plateau de Pinchat. Cependant, il est probable que l'espèce ne se reproduise pas chaque année sur le site. De plus, le Coucou est protégé et potentiellement menacé.
- Le Gobemouche gris est mentionné par une donnée de 2021 issue de la station ornithologique suisse. Au regard de la discrétion de cette espèce, elle a pu passer inaperçue dans les relevés de 2025 qui ne se basent que sur un seul passage pour les oiseaux. Sa présence est régulière dans le quartier, il profite des forêts claires et des zones boisées de celui-ci. L'espèce est protégée et potentiellement menacée.
- Le Pigeon colombin, non menacé mais protégé, a besoin de grosses cavités pour se reproduire. L'espèce est relativement commune à Genève mais moins dans le reste de la Suisse. Sa présence dans les zones périurbaines est dépendante de gros arbres avec des cavités et démontre une certaine valeur biologique du quartier.
- Le Verdier d'Europe, espèce potentiellement menacée et protégée, fréquente les zones périurbaines résidentielles dans lesquels il trouve un habitat favorable grâce à une mosaïque de zones ouvertes et de zones arborées. Sa présence ici dépend principalement de la présence de grands arbres isolés.

Le Corbeau freux a été observé par un habitant du quartier. Cependant, aucun indice de reproduction suffisant pour l'espèce n'a pu être relevé. En effet, cette espèce forme de grande colonie de reproduction qu'il est difficile de ne pas identifier. Le quartier constitue donc probablement seulement un site de nourrissage pour le Corbeau freux.

Le Martinet noir a été observé en chasse au-dessus du quartier, néanmoins, aucun indice ou preuve de nidification n'a été relevé, il n'est donc pas possible de le considérer comme nicheur dans le quartier.



Figure 11. Le Verdier d'Europe (à gauche) et le Gobemouche gris (à droite, Anastasiya Dragun, Unsplash) sont deux espèces liées à la présence d'arbres isolés ou d'espaces boisés dans les quartiers périurbains. La préservation de ces habitats est importante pour le maintien de ces espèces dans le quartier. Ce sont deux espèces protégées et « potentiellement menacées » au niveau national.

Tableau 8. Liste des espèces d'oiseaux nicheurs détectées dans le quartier

	Nom français	Nom latin	Statuts de menace	Liste prioritaire		Protection
			Suisse (2021)	Espèce prioritaire (2025)	Besoin d'action (2025)	LChP
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC			LChP
	Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	LC			
	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC			LChP
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC			LChP
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC			LChP
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT	x	2	LChP
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC			LChP
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC			LChP
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC			LChP
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC			LChP
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC			LChP
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC			LChP
	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC			
	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	LC			LChP
	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC			
	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC			LChP
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC			LChP
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC			LChP
	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	NT			LChP
	Espèces supplémentaires issues des observations des habitants :					
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC			LChP
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC			LChP
	Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	x	N/A	LChP
	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	LC			
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC			LChP
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC			LChP
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC			LChP
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC			LChP
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC			LChP
	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	LC			
	Espèces supplémentaires protégées et quasi-menacées issues de la base de données nationale :					
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	NT			LChP
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	NT			LChP

En bleu : Espèce prioritaire pour une conservation ciblée

La légende de ce tableau est présentée au début de la partie « Faune ».

Chiroptères

La richesse spécifique contactée en période de parturition (mise-bas) est intéressante avec pas moins de 9 espèces identifiées (voir Annexe 3). La majorité des contacts sont dues au groupe des Pipistrelles. Le groupe acoustique de Pipistrelle de Kuhl / de Nathusius a été conservé en raison de leur acoustique proche, mais il s'agit probablement en grande majorité de la Pipistrelle de Kuhl, plus tolérante que sa cousine. Sur les quatre espèces de Pipistrelles contactées, c'est la Pipistrelle de Kuhl et la Pipistrelle pygmée qui sont les plus fréquentes en milieux urbains et notamment à Genève (présence de la Pipistrelle pygmée liée au lac Léman). La Pipistrelle commune est toutefois également bien présente sur ce site ; c'est une espèce opportuniste et ubiquiste qui profite notamment de la proximité de l'Arve connecté par les boisements sur les coteaux au nord du plateau de Pinchat.

La connexion ne semble toutefois que peu fonctionnelle car les contacts d'espèces lucifuges sont peu nombreux ; Murin à moustaches essentiellement. On notera, malgré tout, la présence du groupe des Oreillards, un groupe acoustique particulièrement délicat à déterminer à l'espèce et dont la distance d'émission des cris est relativement courte et donc difficile à enregistrer.

La Noctule de Leisler a été enregistrée au cours d'activité de chasse mais sa phénologie horaire sur des nuits complètes indiquait la présence d'un gîte à proximité. Ce gîte fut confirmé par la suite dans une cheminée Chemin Fillion (voir Annexe 1). Deux gîtes de Pipistrelles pygmées ont pareillement été identifiés ; l'un dans un arbre de gros diamètre au nord-est de la zone et le deuxième sous l'avant-toit d'une villa au Chemin Fillion.

Tableau 9. Résultats des contacts sur boitiers (en nombre d'une durée de 5 sec).

Nom scientifique	Nom commun	Statut CH, 2011	Statut GE, 2015	Statut bassin GE, 2015	Urgence, 2025	Nb contacts PEA	Nb contacts PE 4
<i>Eptesicus Nyctalus Vespertilio sp.</i>	Sérotule indéterminé					3	5
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	VU	NT	NT	1		6
<i>Myotis sp.</i>	Murin indéterminé						3
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	LC	LC			6
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT	NT	2	118	9
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	NT	NT	NT	2	4	
<i>Pipistrellus kuhlii/ P. nathusii</i>	Pipistrelle de Kuhl/de Nathusius					1632	129
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	LC		101	2588
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	LC	NT	NT			7
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	LC	LC	LC		73	403
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	NT	LC	LC	2	113	1163
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	VU	NT	NT	1	12	
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	CR	EN	EN	1		
<i>Plecotus macrotularis</i>	Oreillard montagnard	EN	CR	CR	1		

Priorité nationale

Suppression des niveaux de priorité, 21 espèces sont classées comme prioritaire au niveau national et désormais hiérarchisées par une "urgence du besoin de prendre des mesures à l'échelle nationale" ; 1-urgent et 2-nécessaire et



Autres espèces

Lors des différentes visites sur les parcelles, des observations complémentaires et les échanges avec les propriétaires ont permis de mettre en évidence la présence de nombreuses autres espèces animales. Monsieur Prins, propriétaire de la parcelle 2654, a listé ses observations, réalisées notamment à l'aide de pièges-photos pour les mammifères et reportées ci-dessous avec celles issues des bases de données nationales.

Une famille de renard vit dans la moraine qui descend sur le Val-d'Arve (vus au piège-photo) et des passages réguliers de blaireaux sont également rapportés. La propriétaire de la parcelle 2658 a également fait mention d'observations de hérissons (qui est une espèce d'intérêt) par le passé mais n'en n'a plus observé ces dernières années.

Parmi ces groupes, seule une espèce ayant un statut « potentiellement menacée » a été relevée, il s'agit du Hérisson d'Europe. Cette espèce est protégée au niveau cantonal selon l'annexe 4 de l'Ordonnance fédérale sur la protection de la nature et du paysage. La mise en place de composts, tas de bois, d'herbes ou de feuilles mortes dans les jardins favorise cette espèce.

Il est également important de veiller à avoir des clôtures perméables pour la petite faune ou de créer des ouvertures au pied des clôtures imperméables afin de favoriser le déplacement de cette espèce.

Tableau 10. Autres espèces dont les observations ont été reportées dans le quartier

	Nom français	Nom latin	Statuts de menace		Protection
			Genève	Suisse (2022)	OPN ou LChP
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		LC	
	Espèces supplémentaires issues des observations des habitants :				
	Blaireau d'Europe	<i>Meles meles</i>		LC	
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>		LC	LChP
	Fouine	<i>Martes foina</i>		LC	
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>		NT	OPN4
	Complexe des grenouilles vertes	<i>Pelophylax aggr.</i>		NA	OPN3
	Espèces supplémentaires protégées issues de la base de données nationale				
	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>		LC	OPN3
	Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>		LC	OPN3
	Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>		LC	OPN3
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	LC	OPN3
	Espèces supplémentaires issues des observations des habitants :				
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC	LC	OPN3

La légende de ce tableau est présentée au début de la partie « Faune »

De nombreuses observations de Tritons alpestre et de Crapaud commun, protégés, sont signalées dans le périmètre d'étude, probablement en provenance des trois étangs du quartier et plus particulièrement du plus grand. La propriétaire de la parcelle n°2657 a rapporté également l'observation de tritons dans son étang, tout comme sa voisine lorsqu'ils sont en dispersion et viennent dans son jardin. D'ailleurs, chaque printemps, le KARCH-GE met en place des mesures de protection pour les batraciens le long du chemin Fillion. On peut également noter la présence de la Grenouille rousse qui est normalement plutôt présente dans ou à proximité d'importants massifs forestiers et est donc une espèce d'intérêt pour ce quartier.



Figure 12. Ecureuil roux (© Alison Lacroix) et Hérisson (© Aline Willemin) font partie des espèces communes de ce type de quartier. Ils sont menacés par l'urbanisation croissante et « potentiellement menacés » sur la liste rouge nationale ;
Crapaud commun, protégé et nécessitant des points d'eau pour sa reproduction et des structures arborées ou buissonnantes (© Bastien Guibert).

Perméabilité des parcelles

Lors des visites, l'observation des clôtures des différents jardins prospectés a permis de les catégoriser selon 3 classes de perméabilité pour la faune :

- Perméable : correspond à des jardins non clôturés ou dont la clôture dernière a été surélevée afin de permettre le passage de la faune en dessous ;
- Perméabilité partielle : correspond à des jardins partiellement clôturés, ou dont les clôtures ont été aménagées avec ouvertures régulières pour le franchissement de la faune ;
- Non perméable : correspond à des jardins intégralement fermés, parfois sans aucune ouverture car la propriété est fermée par un portail non ajouré ou ne présentant qu'une ouverture au niveau de l'entrée.



Figure 13. Passage sous une clôture. Les renards ont profités d'un petit espacement pour créer un passage.

Parmi les parcelles visitées, une majorité ne sont pas ou peu perméables pour les espèces animales. Cependant, deux parcelles ont réservé des surprises : la parcelle adjacente à la moraine est ceinte d'une clôture avec un petit espacement au niveau du sol, dont les renards ont profité pour créer plusieurs passages ; une autre parcelle n'a pas de clôture mitoyenne avec la parcelle située au sud et présente des ouvertures sur les autres.

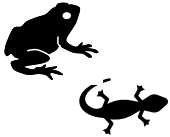


Figure 14. Perméabilité des parcelles visitées.

4. Conclusion et synthèse

Le quartier de Pinchat dispose encore d'une belle arborisation, accueillant de nombreuses espèces faunistiques et participant aux continuités écologiques par sa fonction de corridor. Ces milieux structurés accueillent plusieurs espèces faunistiques d'intérêt, dont plusieurs sont protégées et/ou menacées, à l'image du Grand Capricorne, du Lucane cerf-volant, des chauves-souris ou de plusieurs espèces d'oiseaux.

Bien que ne nombreux jardins soient entretenus de manière très soignée à des fins ornementales, d'autres bénéficient d'un entretien plus extensif avec des tontes toutes les quinze jours ou 1x/mois, permettant à la flore et à la faune de se développer. Cependant, le quartier n'abrite que peu de surfaces en prairies favorables à la flore et à la faune. La mise en place de ce type de structures serait bénéfique à de nombreuses espèces.

Groupe	Valeurs détectées
	- Présence de 8 espèces protégées et/ou menacées ; 2 étangs abritant des milieux protégés : <i>Phragmition</i> et <i>Nymphaeion</i> ; - Quelques gazons extensifs et fleuris, plusieurs jardins entretenus en maintenant des zones non tondues ; - Riche arborisation, structurant le quartier et participant à la connectivité des milieux.
	- Présence de 3 espèces protégées indigènes de batraciens dont la Grenouille rousse qui est normalement plutôt présente dans ou à proximité d'importants massifs forestiers ; - Présence de 2 espèces protégées de reptiles.
	- Présence du Hérisson d'Europe potentiellement menacé ; - Utilisation du quartier par de nombreuses espèces de petite et moyenne faune (reproduction du renard, blaireau, écureuil) ;
	- Présence de neuf espèces protégées, dont au moins cinq espèces prioritaires au niveau national et en particulier les Oreillards et la Sérotine commune présentant des statuts défavorables sur les listes rouges. - Présence de 3 gîtes identifiés.
	- Présence de 3 espèces protégées et potentiellement menacées à l'échelle nationale d'intérêt pour le quartier : le Coucou gris, le Gobemouche gris et le Verdier d'Europe ; - Présence du Pigeon colombin, prouvant la présence d'arbres avec de grosses cavités importantes pour beaucoup d'autres espèces.
	- Deux espèces de lépidoptères d'intérêt, potentiellement menacées au niveau national : la Piéride de l'ibérique et la Grisette ; - Présence de deux espèces de coléoptères du bois de grand intérêt : le Lucane cerf-volant, protégé et vulnérable au niveau national, ainsi que le Grand Capricorne, protégé et en danger critique d'extinction au niveau national.

Annexes

Annexe 1 : Cartographie des valeurs naturelles

Annexe 2 : Cartographie des espèces exotiques envahissantes

Annexe 3 : Localisation des espèces contactées en période de parturition (chiroptères)



Annexe 2 :
Plantes exotiques envahissantes
Quartier de Pinchat - Carouge
Association Pic Vert
Association Pinchat Vert

Légende

- Parcellaire
— Haie de laurèles/thuja (yc en mélange)

Plantes exotiques envahissantes

- ◆ Cotonéaster horizontal
- ◇ Vergerette annuelle
- ◇ Vigne-vierge
- ◆ Laurelle / Laurier-cerise
- ◆ Renouée du Japon
- ◇ Robinier faux-acacia
- ◆ Ronce d'Arménie et hybrides
- ◆ Solidages américains
- ◆ Palmier chanvre

Plantes exotiques envahissantes

- ◆ Espèce interdite selon l'ODE
- ◆ Non inscrite à l'ODE
- ▭ Autres surfaces problématiques



Date : 18.11.2025 Dessin : A. Lacroix

0 45 90 Mètres

0 50 100 m



Légende

- ✱ Gîte identifié
- ▲ Enregistreurs automatiques

Espèces contactées

- ★ Murin à moustaches
- ☆ Murin indéterminé
- ◆ Noctule commune
- ◆ Noctule de Leisler
- ▽ Oreillard indéterminé
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle pygmée
- ◆ Sérotine commune



INVENTAIRES EN ZONES VILLAS

Localisation des espèces contactées - Quartier de Pinchat

Source IGN© copie et reproduction interdites

6-10-2025

L. Manceaux



A4